

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à dix heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Claudine POLIN, Jean-Claude COLLET, Jean-Pierre POLIN, Françoise BOUTILLIER, Jean-Pierre FOUCART.

Absent excusé : Marie-Paule LEJEUNE

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

\*\*\*\*\*

Lecture et approbation du compte-rendu du 31 octobre 2018.

**NOEL**

Mise au point et récapitulatif des différents postes.

**TRAVAUX CHEMIN DE SAINT ROBERT**

Un devis est demandé à Monsieur GAULLIER pour l'évacuation des eaux de surface par la pose de tuyaux rejoignant le ru, sur une longueur de 170 m. Selon son estimation, les coûts seront approximativement les suivants :

- Tranchée environ 1 900,00 € HT
- Tuyaux environ 3 600,00 € HT
- Sable environ 1 000,00 € HT

Le coût de la stabilisation du parking serait de l'ordre de 15 000,00 € HT.

Un devis sera également redemandé à l'USESA.

Concernant l'électricité, un dossier doit être fourni par l'USEDA dans 2 semaines environ.

**TAXE AMENAGEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de porter la taxe d'aménagement à 4% sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

**TRAVAUX ROUTE DE MONTHIERS**

Selon une estimation prévisionnelle de l'ADICA, la réfection de la chaussée et des accotements reviendrait à 37 650,00 € HT (45 180,00 € TTC), pour une largeur de 4 mètres sur 1 000 mètres de long et à 70 400,00 € HT (84 480,00 € TTC) pour une largeur de 5 mètres sur 1 000 mètres de longueur.

Le conseil opte pour une chaussée de 4 mètres.

Notre commune peut prétendre à 70 % de subvention dans le cadre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie)

### **REFLEXION SUR LE SALAIRE DE MADAME PARENT**

Madame Stéphanie PARENT, par une lettre à Monsieur FREX, a notifié sa demande d'augmentation de salaire, en raison de la complexification de ses tâches et de l'élargissement de ses compétences.

Les maires des 4 communes concernées vont examiner cette question très prochainement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Lors de la prochaine réunion de l'USEDA, il sera demandé de modifier la fréquence d'éclairage de l'église : uniquement les vendredis, samedis et dimanches.
- Un devis a été demandé à l'USEDA pour un équipement en lampe LED pour l'éclairage public
- La fibre optique est installée dans le village, mais la possibilité de s'abonner sera effective en mars-avril, après le délai de prévenance des opérateurs (3 mois).

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.